

Secrétariat Doyen

Dossier suivi par :
Magalie LONGÉ

Tél. : **04.73.17.79.03**

Fax : **04.73.17.79.13**

Mél. :

Doyen.MEDECINE@udamail.fr

Magalie.Longe@udamail.fr

Conclusion de la 4ème Journée des Entreprises du Médicament

Mercredi 24 Septembre 2014 – Clermont-Ferrand

Thème : Partenariats public-privé dans la santé : enjeux et perspectives.

Conclusion : Professeur Jean CHAZAL, Doyen de la Faculté de Médecine

Conclure une journée aussi riche sur un projet aussi important est un exercice difficile. En réalité, la conclusion peut se résumer à quelques mots, j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Dans cette période d'évolution et même de révolution culturelle, politique, technologique et sociétale, la nécessité d'un partenariat privé-public est évidente.

Monsieur le Préfet de Région, Michel FUZEAU, nous a dit ce matin en introduction que « la réussite d'un pays, c'est la complémentarité privé-public ». Cette complémentarité doit être présente dans tous les secteurs, et particulièrement celui de la recherche.

Jean-Marc MONTEIL, Président du Conseil de Développement du Grand Clermont, ancien Directeur Général de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, et Thierry DAMERVAL, Directeur Général Délégué de l'INSERM, ont longuement évoqué la recherche, l'innovation et le développement, en insistant sur le fait qu'il ne fallait pas confondre l'innovation et l'invention. Des chiffres significatifs ont été cités.

La France, dans le domaine de la recherche, se situe au-dessus de la moyenne mondiale, et dans les trois premiers pays européens (Allemagne, France, Royaume Uni).

En France, comme en Auvergne, les chercheurs sont présents, mais l'impact de leurs travaux est jugé insuffisant. Autrement dit, nous manquons de visibilité à l'échelon international, mais sans que l'on puisse parler de pessimisme. Selon Jean-Marc MONTEIL, il n'y a pas de « désespérance scientifique ».

Il faut s'ouvrir, être capable de réflexion approfondie, de collaborations.

Les chiffres montrent que la collaboration hors France rend nos travaux plus visibles.

Les sources de financement sont variables selon les pays.

Le Royaume Uni tire ses financements essentiellement du secteur public, ce qui est un peu inattendu compte tenu du libéralisme qui s'y développe. En réalité c'est un pays qui s'affaiblit un peu dans le domaine de l'innovation et de la production technologique, et si beaucoup de brevets y sont délivrés, c'est souvent à partir des USA. Sa force est en fait la langue universelle et référente qu'est l'anglais.

L'Allemagne, au premier rang européen, est financée essentiellement par le privé (95 %).

La France se situe entre les deux (84 %, vs 72 % pour le Royaume Uni).

Thierry DAMERVAL a ensuite insisté sur le contexte actuel dans lequel la santé est un enjeu majeur dans les pays riches ou en plein développement, comme la Chine, le Brésil... Cinq points ont été soulignés :

- la nécessité d'une simplification des diplômes et des institutions en ouvrant le monde académique au monde industriel,
- la concurrence internationale,
- la nouvelle biologie avec le développement extraordinaire de la Biologie Moléculaire et de la Génétique,
- les déficits nouveaux en matière de santé et le concept de Médecine 4P, préventive, prédictive, personnalisée, participative. On pourrait y ajouter la médecine améliorative, concept philosophique qui devient scientifique,
- l'évolution de l'industrie de santé.

On comprend donc qu'il faut s'organiser, avec entre le privé et le public une coordination scientifique et opérationnelle, avec une logique scientifique, en évitant les concurrences déloyales.

Isabelle DIAZ, Secrétaire Générale de ARIIS (Agence pour la Recherche et Innovation des Industries de Santé) a rappelé la nécessité du partenariat privé-public mais aussi privé-privé, en proposant une cartographie privé-public et des actions : école de l'innovation - rencontre internationale recherche - journées Cohorte - journée antibiorésistance...

D'autres journées seront organisées, comme celle des maladies rares.

Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité d'un engagement politique. J'ajoute que nous, société civile et institutionnelle, devons savoir prendre le pouvoir.

Les partenariats privé-public existent, ils ont été multipliés par six en France ces dernières années.

Nous l'avons vu à travers des retours d'expérience dans différents domaines en Auvergne : la douleur - la nutrition - le vieillissement - la mobilité - la sarcopénie (fonte musculaire avec l'âge), avec des collaborations entre les institutions publiques, universitaires, hospitalières et scientifiques, et l'institut Analgésia, le cluster d'excellence Nutravita, Sanofi, et le Centre Régional de Nutrition Humaine.

Ces différents thèmes sont des enjeux de santé publique et sont largement cités dans le Plan Stratégie Nationale de Santé présenté par Marisol TOURAINE.

Finalement, au-delà du partenariat, on pourrait proposer le concept « le citoyen, l'industriel, l'agriculteur, l'universitaire... acteurs de la santé ».

L'exemple d'un contrat cadre et partenariat très concret a été donné entre Cyclopharma et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours et l'INSERM, pour le suivi de malades en imagerie dynamique et moléculaire à l'hôpital, grâce à l'utilisation de radio-traceurs produits par le privé (Cyclopharma).

Nous avons vu à la suite comment mettre en place ces partenariats, par le biais de contrats, de conventions, entre public et privé, mais aussi entre privé et privé. Il a été question de recherche précompétitive et de recherche conventionnelle, avec des appels à projets souvent à des consortiums publics, à des PME, à des grands groupes, avec en toile de fond des coûts très élevés et des difficultés croissantes pour innover.

Les mesures d'impact sont difficiles à évaluer, que ce soit du côté industriel en raison par exemple de la confidentialité, ou du côté académique avec difficulté d'interprétation des chiffres.

Franck LETHIMONNIER, Directeur de l'ITMO « Technologies pour la santé », nous a proposé des « modèles d'accord » élaborés avec la participation des académiques et des industriels. Ces modèles d'accord ont pour toile de fond le partage de la propriété intellectuelle, qui peut être totalement académique, ou totalement industrielle, ou intermédiaire. Ces modèles d'accord sont dans un circuit de signatures à la Conférence des Présidents des Universités, dans les CHU, à l'Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé, à l'Alliance pour la Recherche et Innovation des Industries de Santé.

La journée s'est terminée par les aspects juridiques et financiers.

Dominique ANDRIEUX, Directeur Juridique du Groupe Limagrain, nous a fait un exposé en termes de « bilan sur les coopérations de recherche », en mettant l'accent sur un certain nombre de difficultés :

- prise en compte insuffisante des compétences économiques des projets,
- prise en compte de spécificités juridiques trop tardives,
- décalage de perception entre les acteurs et opérateurs.

L'opérationnel survient d'autant plus vite qu'un coach est recruté.

Pierre CHILES, Juriste Limagrain, nous a exposé l'expérience Génoplante Valor destinée à éviter le morcellement de la propriété intellectuelle, celle-ci étant dévolue à Génoplante, organisme privé, le budget recherche et développement venant du Ministère des Tutelles puis de l'Agence Nationale de la Recherche. Notre attention a été attirée sur ce qui se passe en recherche et développement dans le monde entier, et les difficultés de travailler hors Europe, particulièrement avec les Etats-Unis.

Une limite à la collaboration est représentée par les enjeux économiques nationaux, ce qui est en contradiction avec la nécessité de collaborations hors frontières.

Sylvie BONNIN, Chargée d'affaires Innovation Bpifrance Auvergne, a clôturé les présentations par les aspects financiers, en détaillant les nombreux dispositifs d'aides, nationaux, régionaux, institutionnels, y compris l'administration fiscale (crédits d'impôts recherche). Des conseils ont été donnés :

- réfléchir très en amont du contrat,
- voir et discuter avec toutes les tutelles,
- avoir à l'esprit les contraintes des interlocuteurs,
- restreindre le nombre de partenaires,
- avoir recours aux sociétés d'aide au transfert de technologies.

En conclusion, quelques mots :

- simplifier,
- se connaître et se reconnaître loyalement,
- prendre le pouvoir éventuellement en cas d'engagement insuffisant de nos politiques,
- se rendre visible en dépassant nos frontières, en acceptant et en promouvant nos multi-sites,
- être vigilant sur les aspects juridiques et financiers en évitant les décalages de perception

Doyen Jean CHAZAL